

**ASSEMBLEE GENERALE
9 SEPTEMBRE 2003**

Présents :

- **Co-présidents :** Annie COUTUREAU, Philippe AUTRET
- **Elus municipaux :**
Rodolphe CHALLET, Adjoint au Maire, Nicole GRAVAT, Adjointe au Maire,
Robert PLANTECOTE, Adjoint au Maire, Dominique GUIBERT, Conseiller Municipal,
Marc THEBAULT, Conseiller Municipal.
- **Membres du Conseil de Quartier :**
Jacques BANQUY, Bernard CARENTON, Jean CHATELIER, Jean-Michel CORDEAU,
Roland DE GRASSE, Patrick DESBOIS, Nadège DOUCET, Anne-Marie FAVREAU,
Patrick FAZILLEAU, Jean-Michel FOUILLET, Louis GODET, Michèle LABIDOIRE,
Michel NICOLLE, Isabelle PAQUET, Alain PELAUD, Elisabeth RAFFIN, Alain ROUSSEAU,
Jean-Baptiste ROUSSEAU, Denise TROMAS.
- **Direction de la Proximité et de la Citoyenneté :**
Annie BONNET, Agent d'Accueil MCSP, Laurence BUROT Assistante Conseils de Quartier.

Excusé(e)s : Martine FROMAGET, Alain GOUBAND, Yannick METAIS.

Absent(e)s : Michel GELIN, Marie-Christine MARSAUD, Anne MASOTTI, Guy PHILIPPE,
Patrick VEILLON, Jacky VIGNIER.

Objet : Ouverture de la séance

Les co-présidents souhaitent la bienvenue aux Membres du Conseil, aux élus et aux habitants qui ont répondu à leur invitation.
Les membres du Conseil ont reçu, avec l'invitation à cette assemblée, une proposition de bilan des projets du quartier.
Il s'agit, à partir de ce document, de faire une synthèse des actions menées par le Conseil depuis juin 2002 et d'en tirer un bilan définitif qui sera soumis à l'Assemblée Plénière.
Cette Assemblée fera également le point sur le fonctionnement du Conseil et sa vision pour l'avenir.

Objet : Validation du compte rendu de la réunion du 24 juin 2003

Les membres du Conseil présents approuvent le compte rendu de la réunion du Conseil du 24 juin dernier.

Objet : Bilan des actions menées pendant l'été

**Sécurisation des rues Boutinet, Grand Port et Pont Rouge
Lotissement de la Moucherie.**

Les co-présidents ont adressé une lettre le 29 août 2003 à Mme RAVENEAU, Adjointe à la Voirie, pour demander une nouvelle réunion publique afin d'exposer les aménagements envisagés par le service Voirie ainsi que le planning des travaux et sont en attente de sa réponse.

Par ailleurs, les résultats des comptages de véhicules demandés dans ces rues au mois de juin ne sont pas satisfaisants car effectués pendant la période de grève. Une deuxième campagne de comptage a donc été demandée au service Voirie du 6 au 18 octobre prochain.

Réponse de la Mairie - M. Rodolphe CHALLET

Une réunion publique s'est déjà tenue en juin sur le projet de lotissement. S'il est nécessaire de faire une autre réunion sur les problèmes de voirie, cette réunion se tiendra. Mais il est difficile d'organiser une réunion publique pendant l'été et nous ne sommes qu'au début du mois de septembre.

Après une année de fonctionnement, il sera nécessaire de remédier à certains problèmes, notamment la lenteur des réponses. Il ne s'agit pas de mauvaise volonté dans les services, mais de la complexité du fonctionnement administratif, de la comptabilité et parfois aussi des problèmes de sécurité.

L'important est de continuer et d'avancer progressivement vers l'amélioration du cadre de vie dans ce quartier.

Il paraît important que le Conseil obtienne une réponse à une question, qu'elle soit positive ou négative. Mais il faut s'attendre aussi à une réponse négative, sans pour autant tomber dans la déception.

Bureau de Poste de Saint Liguire

Un courrier est en préparation à destination de M. BOISLEVE, Directeur du Groupement Postal du Bassin Niortais pour lui demander un entretien afin d'évoquer la réduction du service rendu (ouverture à mi-temps, fermeture au mois d'août) et le devenir de ce service de proximité.

Carrefour de l'avenue de l'Espérance, de la Venise Verte et Pied de Fond

Une demande a été adressée au service Voirie pour que soient apposés des panneaux signalant la zone industrielle à ce carrefour.

Carrefour de l'avenue de l'Espérance, rue de la Halte et du Huit Mai

Une demande de chiffrage a été adressée au service Voirie pour l'installation d'une table d'orientation situant Saint Liguire à l'entrée du Marais, avec un plan de la commune.

Rue du Huit Mai, abords de la salle des Fêtes

Une demande a été adressée au service Voirie pour demander le chiffrage de l'installation d'un éclairage sur le terrain herbé situé derrière la salle et l'extension de l'éclairage sur le parking.

Objet : Bilan des projets en cours

Réaménagement de l'Impasse du Port Lateau

M. ROUSSEAU s'étonne de ne plus entendre parler de ce projet, alors que M. PLANTECOTE, en 2002, avait signé la fiche de proximité demandant les travaux.

M. AUTRET rappelle qu'effectivement, le dossier technique de cet aménagement a été ficelé et budgété en 2002. Les travaux n'ayant pas été réalisés en 2002, le Conseil a cru, dans un premier temps, que ce budget pourrait être reporté sur le budget 2003.

Mais début 2003, il s'est avéré que ce report n'était pas possible. Enfin, il a été annoncé que cet aménagement était déprogrammé.

M. ROUSSEAU demande la raison de cette déprogrammation puisqu'il reste 65 000 € au budget du Conseil.

M. CORDEAU confirme que le 24 mars 2003, la proposition de travaux avait été acceptée pour un montant de 60 000 € sur le budget de la ville. Il lui semble difficile d'accepter cette décision de déprogrammation sans avoir une raison (budgétaire ou technique) valable.

Mme COUTUREAU rappelle que la mise en place des Conseils de Quartier est quelque chose de complexe, pour les élus et pour les services municipaux. S'il y a eu des « accidents » aucune mauvaise volonté, aucun désir de tromperie n'est à mettre en cause.

Réponse de la Mairie – M. CHALLET

L'objet de cette assemblée est de faire un bilan, c'est à dire d'évoquer les aspects négatifs et positifs. Que les points qui ont posé problème soient abordés paraît normal mais il convient aussi de parler de ce qui fonctionne.

Le document de 9 pages qui est présenté est la preuve que du travail a été fait au sein du Conseil et que des choses ont avancé.

Concernant l'impasse du Port Lateau . Il s'agit moins d'un problème de budget que d'un problème de programmation au sein du service Voirie. Sur ce dossier en particulier, il y a eu un malentendu.

Des informations contradictoires ont circulé au sujet de cette déprogrammation. Le service a indiqué qu'il lui avait été demandé de ne pas mettre ce dossier en priorité, que d'autres projets étaient plus urgents sur le quartier de Saint Liguire. C'est pourquoi, comme il est indiqué dans ce document, le service Voirie a prévu ces travaux pour 2004, ce qui prouve que le projet n'a pas été oublié.

Il est programmé pour 2004 et sera réalisé en 2004.

Au terme des 9 assemblées Générales des Conseils de Quartier, l'Assemblée Plénière sera l'occasion de réunir vos remarques sur ce qui n'a pas fonctionné. Un bilan exhaustif, sans complaisance sera établi sur notre fonctionnement, mais il faut être conscient qu'il reste beaucoup de chose à affiner, à consolider.

Il faut savoir que les Conseils de Quartier et la Démocratie Participative ont leurs partisans mais aussi leurs détracteurs.

Les services municipaux, les élus, les membres des Conseils de Quartier sont tous acteurs de la Démocratie Participative, chacun à leur niveau. Mais parfois, par leurs comportements, ces acteurs vont à l'encontre du but recherché, soit par désir d'aller trop vite, soit en émettant des avis contradictoires.

Il faut également avoir la franchise de reconnaître que certains dysfonctionnements peuvent apparaître du fait de la résistance des élus, des services municipaux, à partager leur « pouvoir », à leur volonté de préserver leurs prérogatives, face au contre poids que représente le Conseil de Quartier.

Ce qui est très positif, c'est que le Conseil s'est réuni fréquemment, que la participation aux réunions est bonne, même si quelques personnes sont absentes régulièrement. Un important travail a déjà été effectué, des débats ont eu lieu et il n'est pas possible de revenir en arrière.

Certes, il y a des améliorations à apporter, mais c'est avec la persévérance que le Conseil de Quartier obtiendra de bons résultats.

Un autre point méritera d'être éclairci, c'est la participation des personnes qui n'ont pas souhaité faire acte de candidature au Conseil de Quartier mais qui se trouvent dans le public. Il faudra travailler à conforter le lien entre le Conseil et ses habitants.

Station d'épuration

Ce dossier est particulièrement suivi par l'ANSE, dont certains adhérents sont également membres du Conseil. L'ANSE joue un grand rôle d'investigation, de recherche et de suivi sur ce projet.

Travaux divers à l'école Agrippa d'Aubigné

Le Conseil a voté un budget de 50 000 € pour effectuer divers travaux dans l'école.

Une première demande a été transmise le 7 juillet pour :

- l'installation d'un portail pour fermer la cour côté maternelle,
- changer les portes-fenêtres de la cantine,
- Refaire le revêtement du préau (grattage)
- Remplacer les vasistas défectueux du préau
- Acheter 12 couchettes pour la maternelle (virement comptable effectué pour 444,40 €)

Une deuxième demande a été transmise le 2 septembre pour :

- le remplacement des ouvertures du restaurant scolaire
- la création d'une porte vitrée dans la salle des maîtres

M. PLANTECOTE indique que la réalisation de ces travaux est à prévoir pour Pâques 2004.

**Réfection de la cour de l'école Agrippa d'Aubigné
(y compris conduite de gaz)**

Le Conseil vote un budget de 33 000 € pour la réfection de la cour.

Pour : 20 – Contre 0 – Abstentions : 3

Sécurisation de l'avenue de Sevreau (CD9)

M. ZABATTA, Adjoint au Maire et Conseiller Régional est intervenu auprès du Conseil Général et la réfection du revêtement de la route est envisagée.

Décharge sauvage Vallée de Buffevent – Chemin de Torfou

Il s'agissait, dans un premier temps que les services techniques fassent un empierrement pour empêcher l'accès et une plus grande dégradation du site, puis dans un deuxième temps, de procéder au nettoyage.

Le Conseil s'étonne de n'avoir reçu aucune réponse à leur demande depuis 4 mois, d'autant plus que les pierres sont déjà en place.

Réponse Mairie - Mme GRAVAT

Le service de propreté est intervenu avant l'été, ainsi que le service Réglementation. Des cartons récupérés sur le site ont permis d'identifier un « coupable » : il s'agit d'un entrepreneur qui a sans doute fait faillite et quitté le territoire, on ne peut donc le poursuivre.

Ce problème a encore été évoqué ce matin avec Mme BRUGIER, Directrice du service chargé de la propreté. Une intervention devrait avoir lieu dans les prochains jours pour nettoyer au maximum. Cette action n'est certes pas suffisante, mais face à ce manque de civisme, il est impossible de placer des policiers municipaux en faction 24h/24h et 7 jours sur 7.

Une réunion avec tous les services concernés doit avoir lieu prochainement, sous l'égide du Directeur Général des Services Techniques, pour trouver une solution durable.

Pont de Sevreau : demande de travaux contre les inondations

M. CORDEAU fait remarquer que la réponse apportée à la demande du Conseil n'a rien à voir avec la question : il s'agit d'un projet d'aqueduc supplémentaire destiné à l'évacuation des eaux de crues qui sera réalisé en 2004, peut-être 2005, lorsque les travaux de Comporté seront réalisés.

Ce qui est préoccupant, c'est qu'avec cet ouvrage supplémentaire, les habitations situées en dessous risquent d'avoir de graves problèmes, liés à un apport d'eau plus important. Cette aggravation est aussi le fait de l'envasement du bras du Sevreau qui devrait faire l'objet d'un curage par le syndicat des Marais Mouillés.

La réponse apportée n'a donc aucun sens puisque ces travaux n'ont rien à voir avec des travaux de voirie ou la station d'épuration.

Le manque de suivi des dossiers peut également amener des retards dans leur traitement. Il convient dans le cas présent, d'obtenir une réponse du syndicat des Marais Mouillés, quant à leur programme d'intervention dans cette partie de la Sèvre.

Réponse de la Mairie - M. CHALLET

La réponse n'est effectivement pas clairement rédigée. Des travaux sont en cours à Comporté pour améliorer l'évacuation des eaux en cas de crue. Cela fait partie d'un programme général qui fait suite à une étude menée par la SOGREAH. Les deux prochains sites abordés seront les vieux ponts en centre ville puis Celui de Sevreau. Cela demandera donc un certain temps avant que les travaux commencent au Pont de Sevreau. Il faudra effectivement coordonner les travaux de Voirie pour la réfection du Pont avec les travaux d'installation de l'aqueduc.

En ce qui concerne les maisons situées en aval, si cette ouverture n'existe pas, l'inondation en cas de crue est plus importante en amont de l'ouvrage à réaliser. Si de tels ouvrages sont préconisés par des ingénieurs, c'est pour améliorer la situation en cas de crue.

M. CORDEAU a été interpellé par des habitants qui pensent qu'il y a une incohérence à faire les travaux en aval avant de les faire en amont.

Sécurisation des bateaux chaîne – rue du Port Lateau

M. AUTRET a eu confirmation auprès de M. BREUILLE, que la demande de sécurisation des bateaux chaîne avait été intégrée au projet plus vaste de développement de la Coulée Verte. Cette demande a été formulée dans un souci de sécurité des usagers, en prévision de l'affluence de touristes pendant l'été. Malheureusement, la demande de fonds européens est un processus long qui ne répond pas à cette demande.

Salle des Fêtes

M. Godet, rapporteur de la commission « Aménagement, cadre de vie, équipement »

La commission a travaillé sur la définition d'un concept, en fonction des attentes des habitants du quartier, mais aussi des Niortais susceptibles d'en être usagers.

Cette salle aura pour vocation de recevoir des manifestations culturelles : théâtre, concerts, mais aussi des bals, des mariages... Elle devra donc être pourvue d'une salle modulable et d'équipements spécifiques tels que vestiaires, cuisines etc. et répondre aux qualités acoustiques et d'insonorisation nécessaires.

La capacité retenue est de 350 places assises.

Le lieu d'implantation, qui reste à définir, devra être suffisamment éloigné des habitations pour éviter les nuisances.

Quant à l'architecture, elle devra être conforme à la polyvalence et s'intégrer dans l'environnement.

Ce projet a été soumis à la Mairie, puis sera présenté à la population. Il sera également soumis à l'ANSE, instigatrice du projet auprès de M. Bellec.

M. AUTRET

Le rôle du Conseil de Quartier est d'assurer le suivi de ce dossier, d'obtenir des réponses rapides sur les différents stades d'avancement du projet. Dès que les différentes options d'implantation seront connues, le Conseil de Quartier reviendra vers les habitants pour prendre la décision.

Réponse Mairie – M. CHALLET

Ce projet est prévu dans la programmation pluriannuelle 2005/2006.

Remplacement de la buvette du stade léodgarien - Mme COUTUREAU

Il n'est pas possible de financer ces travaux sur les crédits de quartier car cet équipement appartient à la CAN.

Dans un premier temps, il a été décidé de détruire la buvette actuelle et de la remplacer par un chalet. Nous avons appris ce matin que cela nécessite l'installation d'une chappe en béton d'un coût de 9 000 € que la CAN financerait.

Cet équipement devrait être réalisé pour le 26 septembre.

M. CARENTON signale que le parc des chalets est géré par Noron et ceux-ci sont déjà tous réservés par la CAN et le marché de Noël. De plus la démolition de la buvette annoncée par M. Taiana la 1^{ère} semaine de septembre n'a pas encore eu lieu.

MCPT – Mme RAFFIN

La MCPT de Saint Liguair est en difficulté : elle propose moins d'activités, en particulier à destination des enfants.

M. PLANTECOTE avait suggéré, lors du Conseil du 20 mai, qu'il y aurait une possibilité d'organiser des activités avec l'école, qu'en est-il ?

Réponse de la Mairie - M. PLANTECOTE

C'était dans le cadre de l'évolution du Contrat Educatif Local, dont le support était Enfant dans la Ville.

Il avait effectivement pensé que le nouveau support, c'est à dire les MCC les MCPT, était l'occasion d'avoir un animateur pour l'école qui aurait pu, hors du temps scolaire, accueillir et animer, en fonction des demandes des associations et des habitants, des activités pour les enfants et ainsi faire revivre la MCPT. Cette décision relève de l'association des MCPT. Pour le moment, le CEL perdure, mais il semble que l'animateur ne puisse pas rester sur le site.

Toutefois, traiter de cette question avec l'association des MCPT ne relève pas de la compétence directe des Conseils de Quartier.

M. FOUILLET

Il s'avère que l'animateur en place s'occupe essentiellement de tâches administratives et qu'il est effectivement envisagé de le remplacer par une secrétaire.

Des activités pourraient être développées avec l'aide de bénévoles du quartier mais ce n'est pas le cas.

Mme DOUCET

Il y a une réelle demande des habitants pour un accueil des enfants pendant les vacances scolaires. C'est justement pour des parents en activité, qui ne peuvent s'investir dans le bénévolat, qu'une structure proposant des animations est nécessaire.

Sachant que St Liguair est un quartier excentré, il pourrait au moins y avoir un ramassage de bus pour emmener les enfants vers d'autres MCPT.

Réponse Mairie – M. CHALLET

L'origine du problème est le désengagement de la CAF qui n'a pas souhaité continuer à financer un centre social à St Liguair.

L'association des Maisons pour Tous est indépendante et tient à le rester. Mais la Municipalité verse une subvention annuelle globale de 8 MF pour le fonctionnement des 9 Maisons Pour Tous et en aucun cas l'association des MCPT ne peut décider de fermer St Liguair.

Il prendra contact avec les responsables de l'association pour parler de ce problème.

M. AUTRET souhaite que le Conseil de Quartier rencontre les responsables de l'Association des MPT par le biais d'une invitation à participer à l'assemblée générale des Maisons pour Tous, ainsi que la CAF éventuellement

Objet : Perspectives 2004

Certains projets du quartier sont suspendus à l'aménagement du Centre Bourg – 3^{ème} tranche des travaux.

Un avant projet a été établi pour l'aménagement du tronçon entre le jardin de l'église et le virage de la MCPT.

Ce projet sera l'occasion pour le Conseil de réfléchir au devenir du quartier dans les 5 à 10 ans et dialoguer, au travers de réunions, avec les habitants et les usagers du bourg.

Objet : Fonctionnement du Conseil de Quartier

Fonctionnement général – M. AUTRET

Les demandes sont adressées aux services compétents par le biais de fiches de proximité. Les services donnent des réponses en terme de chiffrage, de délais d'exécution et de faisabilité.

Certes, certains travaux ont été réalisés, mais force est de constater que les projets de fonds impliquant l'avenir du quartier n'ont pas trouvé de réponse.

Il ne s'agit pas de remettre en cause l'existence des Conseils de Quartier mais de réfléchir à la façon de mieux travailler pour obtenir des résultats.

Il suggère qu'aucun dossier nouveau ne soit enregistré et que le Conseil de Quartier, pendant l'année à venir, se concentre sur les projets importants déjà engagés en optimisant le travail au sein du Conseil, avec les Commissions et avec les services Techniques.

Il propose de contourner les fiches de proximité qui ne servent à rien et de rencontrer les personnes dans les services pour obtenir des réponses sur-le-champ.

Il suggère également la mise en place d'un délai de réponse aux fiches de proximité, en fonction évidemment de la nature de la demande.

Budget - Mme DOUCET

Une des choses qui provoque l'irritation des membres du Conseil, c'est le décalage entre une étude de dossier, le temps de réponses aux questions et le fait que le budget soit figé sur une année.

Elle suggère de réfléchir à la possibilité de reporter ces budgets.

En effet, il est dommage d'entendre en septembre/octobre que si le budget n'est pas dépensé, ou que les projets ne sont pas entérinés, ce budget est perdu.

Réponse de la Mairie - M. CHALLET

La règle du budget annuel s'applique à tous en France, même si celle-ci peut être contournée avec la programmation pluriannuelle.

Pourquoi ne pas proposer, lors de l'Assemblée Plénière d'octobre, que les Conseils de Quartier soient dotés d'un budget pour 3 ans, équivalent à la durée du mandat de ses membres ?

Cette question n'est évidemment pas propre au Conseil de Quartier de St Liguire et il s'engage à apporter une réponse plus précise le 4 octobre.

Commissions de travail -M. Patrick DESBOIS

Trois commissions ont été créées :

- Voirie,
- Aménagement, cadre de vie, équipement
- Jeunesse, culture, sport, enseignement et loisirs.

Autant les 2 premières ont toute leur place dans le fonctionnement du Conseil, autant il s'interroge sur le bien fondé de conserver de cette troisième commission.

En revanche, le Conseil du 24 juin dernier a évoqué la création d'une commission communication, et il semble primordial de la lancer au plus vite.

Par ailleurs, lors de l'Assemblée Plénière de l'année dernière, la question avait été posée à M. le Maire de savoir comment créer une telle commission, qui repose sur le fonctionnement, en terme de moyens, et de procédures pour communiquer efficacement.

A son avis, il faut une réponse à cette question avant de mettre en place une commission qui traite d'un sujet « immatériel ».

M. CORDEAU souhaite qu'un planning des réunions du Conseil et du bureau soit mis en place afin de pouvoir programmer les réunions des commissions de travail.

M. AUTRET confirme qu'il y a beaucoup à faire pour mieux communiquer, en interne mais aussi vers les habitants et vers les instances extérieures, notamment pour traiter des dossiers tels que le stade de St Liguair, qui impliquent des services de la CAN.
Il pourrait être intéressant d'inviter les rapporteurs des commissions de travail à participer aux réunions du bureau.

Réponse de la Mairie - M. CHALLET

Les Conseils de quartiers ont été dotés d'un budget d'investissement mais n'ont pas de budget de fonctionnement. Cette question, évoquée l'an passé, sera à nouveau à l'ordre du jour de l'Assemblée Plénière et trouvera sans doute une réponse positive.

Concernant la répercussion des demandes, le besoin d'améliorer la coordination, des agents techniques, spécialisés sur les demandes des Conseils, sont en cours de recrutement pour améliorer le niveau de réponse.

Démissions de membres - M. AUTRET

Mme MARSAUD, membre du Conseil et du bureau, ainsi qu'un autre membre du Conseil ont démissionné.

Il invite donc les membres du conseil à poser leur candidature au bureau et les personnes présentes dans le public à manifester leur candidature, sachant que c'est le Conseil Municipal qui les valide.

Réponse Mairie – M. CHALLET

Tous les membres du Conseil de Quartier sont invités à participer à l'Assemblée Plénière du 4 octobre prochain et il est possible de prendre des candidatures dans la limite de 35 personnes, seuil maximal de membres d'un Conseil. Les personnes qui ne sont pas membres du Conseil sont invitées à participer à cette journée du 4 octobre, afin de découvrir un peu notre fonctionnement, avant de poser leur candidature.